

Abus des moyens de télécommunication et réseaux sociaux

Sommaire

- Généralités
- Descriptif
- Procédure

Généralités

Les divers moyens pour éviter ou mettre fin aux abus en matière de télécommunication (en particulier appels téléphoniques) ou relatifs aux réseaux sociaux sont exposés dans la fiche fédérale.

Descriptif

Voir la fiche fédérale.

Procédure

En cas de difficultés, il est recommandé de s'adresser à la Police cantonale.

Sources

Service de l'action sociale

Adresses

Police cantonale (Delémont)

Lois et Règlements

Code pénal suisse du 21 décembre 1937 (art. 179 septies)

Sites utiles

Swisscom - blocage d'appels
Seco - démarchage téléphonique indésirable
FEDPOL - cybercriminalité